



## Mandataire ad hoc et rectification

Par **Philou30**, le **30/10/2015 à 12:41**

Bonjour, rn rn J aimerais savoir quel est le rôle d un mandataire ad hoc dans le cadre d une rectification fiscale sur societe dissoute. Est il solidaire des rectifications demandées ? rn Merci

Par **ASKATASUN**, le **30/10/2015 à 23:55**

Bienvenu, rn rn [citation] J aimerais savoir quel est le rôle d un mandataire ad hoc dans le cadre d une rectification fiscale sur societe dissoute. Est il solidaire des rectifications demandées ? [/citation] rn rn Il est là pour représenter l'entreprise vis à vis de tiers. rn rn Lorsqu'une société est dissoute, elle conserve sa personnalité morale jusqu'à la publication de la clôture de la liquidation pour les sociétés civiles (article 1844-8, alinéa 3, du Code civil) ou jusqu'à la clôture de la liquidation pour les sociétés commerciales (article L. 237, alinéa 2, du Code de commerce). rn rn La jurisprudence, toutefois, et à juste titre, n'applique pas ces textes. Elle décide en effet de façon constante que la société conserve sa personnalité morale, même après la clôture de la liquidation, tant qu'elle a des créances ou des dettes (Par exemple : Cour de cassation, 3ème chambre civile, 31 mai 2000, Bull. civ., III, n° 120, page 80 ; Cour de cassation, Chambre commerciale, 26 novembre 2003, N° de pourvoi: 99-21076, consultable sur Légifrance ; Cour de cassation, Chambre commerciale, 7 avril 2010, N° de pourvoi: 09-14671, consultable sur Légifrance). rn rn Ainsi, il est parfaitement possible de faire un procès à une société dissoute, dont la clôture de la liquidation a été publiée et qui a été radiée du RCS.